

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	34	35

Date de la convocation  
11 mars 2025

Numéro de la délibération  
25-10

Objet de la Délibération

Modification du  
règlement intérieur  
des agents du PETR

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL  
PAYS LOIRE BEAUCE  
(RUE DU GENERAL LUCAS – 45130 SAINT AY)

L'an deux-mille-vingt-cinq, le premier avril à dix-huit heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le onze mars deux-mille-vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Patay, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE**

Muriel BATAILLE (Tournois), Dimitri GIGAULT (suppléant de Élodie BEUCHERIE – Rouvray-Sainte-Croix), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Annick BUISSON (Gidy), Joël CAILLARD (Gémigny), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Eric DAVID (Sougy), Marie-Paule DUMINIL (Cercottes), Gervais GREFFIN (Bucy-le-Roi), Sylvain HODEAU (St-Péravy-la-Colombe), David JACQUET (Artenay), Hubert JOLLIET (Chevilly), Dominique LORCET (Chevilly), Dimitri MICHAUD (Gidy), Denis PELE (Saint-Péravy-la-Colombe), Patrice VOISIN (Patay).

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**

Bernadette BESNARD (Le Bardon), Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Edith CHARDON (Tavers), Alain CHAMPENOIS (suppléant de Gérard CORGNAC – Cléry-St-André), Jean-Marie CORNIERE (Dry), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Bernard ESPUGNA (Beauce-la-Romaine), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Sandrine PAIN (suppléante de Philippe FERREIRA – Rozières-en-Beauce), Pascal FOULON (St-Ay), Philippe GACONNET (Cravant), Grégory GONET (Messas), Marie-Christine MALET (Suppléante de Bertrand HAUCHECORNE – Mareau-aux-Prés), Philippe GAUDRY (suppléant de Anna LAMBOUL – Lailly-en-Val), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Yohan CHESNEAU (suppléant de Solange VALLÉE – Binas), Bruno VIVIER (Charsonville), Franck VUE (Épieds-en-Beauce).

A donné pouvoir : Martiel SAVOURÉ-LEJEUNE (Cercottes) à Marie-Paule DUMINIL (Cercottes).

**Assistaient également :**

Les délégués suppléants de la CCBL : Patricia CHEVALIER (Tournois), Brigitte BLAIN (Chevilly).

Ainsi que : Hervé LEFEVRE (Rozières-en-Beauce), Maxime LEGOUT (Lailly-en-Val), Olivier SILBERBERG (Fibois Centre Val de Loire) et Hubert DÉSIRÉ (SCIC Bois énergie centre).

Monsieur le Président rappelle que le règlement intérieur est un document écrit qui fixe les dispositions générales relatives à l'organisation du travail, la discipline ainsi que les mesures d'application de la réglementation en matière de santé et de sécurité au travail dans la collectivité.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 045-200075869-20250401-25\_10-DE



Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	34	35

**Date de la convocation**  
11 mars 2025

**Numéro de la délibération**  
25-10

**Objet de la Délibération**

**Modification du  
règlement intérieur  
des agents du PETR**

Sa rédaction n'est pas obligatoire mais reste cependant recommandée, voire indispensable à la bonne gestion du personnel ainsi que celle de certains risques. Il est destiné à tous les agents du PETR Pays Loire Beauce, titulaires et non titulaires, pour les informer au mieux sur leurs droits, notamment en matière de congés, de formation, mais aussi sur leurs obligations, leurs responsabilités et sur les consignes de sécurité à respecter.

Monsieur le Président rappelle le souhait des agents du PETR Pays Loire Beauce d'intégrer des horaires fixes et des horaires variables, dans le respect du temps de travail hebdomadaire, dans le règlement intérieur des agents

Conformément à la réglementation, le Comité Social Territorial du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret a été saisi le 5 février 2025 sur le projet de modification du règlement intérieur ;

Vu la Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 février 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu les réunions d'échanges et de concertation et notamment celle organisée le 13 novembre 2024 ainsi que celle ayant eu lieu le mardi 4 février 2025 ;

Vu l'avis émis par le Comité Social Territorial réuni le 20 mars 2025 ;

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 045-200075869-20250401-25\_10-DE



Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	34	35

Date de la convocation  
11 mars 2025

Numéro de la délibération  
25-10

Objet de la Délibération

Modification du  
règlement intérieur  
des agents du PETR

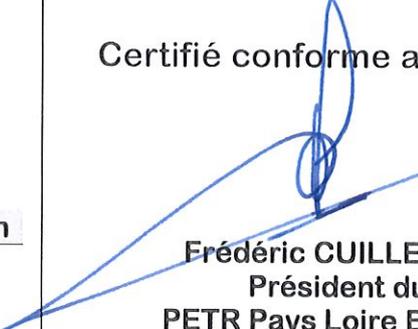
Considérant la nécessité de faire évoluer le règlement intérieur pour le personnel du PETR Pays Loire Beauce et notamment le fait d'intégrer la mise en place d'horaires variables ;

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'approuver le règlement intérieur du PETR Pays Loire Beauce à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 comme joint en annexe.
- De charger le Président, de prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au registre des délibérations,

  
Frédéric CUILLERIER  
Président du  
PETR Pays Loire Beauce

  
Michel FAUGOUIN  
Secrétaire de séance

